

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2)

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

OBJET : Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 juin 2020 approuvant la convention de concession à long terme pour deux places de stationnement au parking Charaire, niveau – 2, au profit de la SCI La Tapisserie, représentée par M. François-Xavier GUILLOIS,

Vu le transfert du permis de construire n°0920711900011 à Mme Soraya MARTEL,

Vu la demande de Mme Soraya MARTEL,

Vu le projet de convention de concession de deux places de stationnement pour une durée de 15 ans à compter de la prise de possession au parking Charaire, niveau -2, au profit de Mme Soraya MARTEL,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Jean-Christophe Dessanges)

DECIDE d'annuler la convention de concession à long terme de deux places de stationnement au parking Charaire, niveau -2, à M. François-Xavier GUILLOIS.

DECIDE d'approuver la convention de concession à long terme de deux places de stationnement au parking Charaire, niveau – 2, au profit de Mme Soraya MARTEL.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

